

GLOSSAIRE DES ACRONYMES

ACCT	Alliance canadienne pour la commercialisation des technologies
CEM	Comité d'évaluation multidisciplinaire
CRC	Chaire de recherche du Canada
CRERV	Cadre de rendement, d'évaluation, de risques et de vérification
CRSH	Conseil de recherches en sciences humaines
CRSNG	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
EER	Espace européen de la recherche
EMR	Étude sur la mesure des résultats
EMRP	Évaluation sur la mesure des résultats des plateformes
ERG-VOR	Évaluation du rendement global et Vérification de l'optimisation des ressources
ERSE	Évaluation des retombées socioéconomiques
FA	Fonds de l'avant-garde
FCII	Fonds collège-industrie pour l'innovation
FEI	Fonds d'exploitation des infrastructures
FHR	Fonds des hôpitaux de recherche
FIN	Fonds des initiatives nouvelles
FL	Fonds des leaders
IRSC	Instituts de recherche en santé du Canada
ISM	Fonds des initiatives scientifiques majeures
PAC	Partenariat automobile Canada
RAP	Rapport d'avancement de projet
RCDR	Réseau canadien de documentation pour la recherche
SGCF	Système de gestion des contributions de la FCI

Sur la page couverture : *Les coupes transversales du fanon du rorqual boréal illustrent les quantités de calcium dans la frange de poils servant à se nourrir. En se penchant sur la composition minérale du fanon, les chercheurs peuvent expliquer ses variations parmi différentes espèces. (Image produite par la technologie d'émission X induite par protons financée par la Fondation canadienne pour l'innovation.) Lawrence Szwedciw et coll. 2010/ University of Guelph*

INNOVATION.CA
CANADA FOUNDATION FOR INNOVATION | FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

450-230, rue Queen,
Ottawa ON K1P5E4
Téléphone : 613-947-6496
Télécopieur : 613-943-0923
Courriel : info@innovation.ca
ISBN: 978-0-98667262-7-7
ISSN: 1489-5978

Impression sur demande, le 15 novembre 2013

TABLE DES MATIÈRES

- 2 DE LA RECHERCHE
À L'INNOVATION
AUX ENTREPRISES
- 4 LA FONDATION
CANADIENNE
POUR L'INNOVATION
- 6 MESSAGE DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL ET DU
PRÉSIDENT-DIRECTEUR
GÉNÉRAL
- 8 RÉSULTATS 2012-2013
- 18 LA PROCHAINE ANNÉE
- 21 ÉTATS FINANCIERS



DE LA RECHERCHE
À L'INNOVATION
AUX ENTREPRISES

Partout au Canada, les universités, les collèges et les hôpitaux de recherche constituent des foyers de créativité, d'apprentissage et de collaboration où des chercheurs, de toutes les disciplines, s'efforcent de faire avancer les connaissances, souvent en partenariat avec des entreprises canadiennes. Ensemble, chercheurs et entrepreneurs mettent au point de nouveaux produits et services et de nouvelles technologies qui sont commercialisés sur les marchés, contribuant ainsi à préserver et à créer des emplois.

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) joue un rôle de premier plan dans ce système d'innovation. Principal organisme au pays qui se consacre exclusivement au financement de l'infrastructure de recherche de pointe, la FCI rend possible une vaste gamme d'activités de recherche — de la science fondamentale à la recherche appliquée — qui se traduisent en découvertes, en innovations et en nouvelles entreprises.

Une façon d'assurer le succès du Canada est d'investir dans la recherche qui fait progresser le savoir. En plus de nous aider à comprendre le monde qui nous entoure, ces nouvelles idées deviennent souvent des produits et des services commercialisables. Ceci contribue à la qualité de vie dans nos collectivités qui bénéficient alors d'une économie en croissance, d'un meilleur environnement et d'une infrastructure et de services publics améliorés. La Hospital for Sick Children de Toronto, par exemple, collabore avec l'entreprise aérospatiale MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd., établie en Colombie-Britannique, afin de mettre au point le KidsArm, premier système chirurgical robotisé au monde conçu spécialement pour réaliser des interventions sur des bébés et des jeunes enfants. Guidé par l'image, ce robot permet de pratiquer des chirurgies moins invasives et réduit de 90 pour cent la durée moyenne de certaines procédures, comme les sutures.

Par ailleurs, des chercheurs du Marine Natural Products Lab de la University of Prince Edward Island ont créé une entreprise de biotechnologie ayant pour mandat d'analyser les bactéries du fond océanique dans le but de concevoir de nouveaux produits naturels aux propriétés antifongiques, anti-inflammatoires ou anticancéreuses. L'expertise de l'entreprise en échantillonnage et en traitement des bioproduits marins a permis de constituer des partenariats avec des sociétés internationales visant la fabrication non seulement de produits de santé et de beauté, mais aussi de médicaments contre le cancer.

Enfin, des ingénieurs au Centre interdisciplinaire de recherche en musique, médias et technologie de l'Université McGill, à Montréal, ont collaboré avec l'entreprise aérospatiale Bombardier pour améliorer le niveau de confort de la cabine d'un nouveau modèle d'aéronef, offrant ainsi à l'industrie canadienne un avantage concurrentiel sur les marchés mondiaux.

Le gouvernement du Canada mise sur la recherche et l'innovation pour assurer un avenir prospère à notre pays. Ses investissements soutenus dans l'infrastructure de recherche de pointe par l'intermédiaire de la FCI ont créé un environnement de recherche dynamique et propice à la découverte et à l'innovation.



RECHERCHE

DROIT AU CŒUR

Les médecins de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa utilisent un traceur radioactif sûr pour obtenir un tracé précis du cœur humain en quelques secondes. Conçu par l'entreprise DraxImage située au Québec, le traceur est utilisé lors de tomographie par émission de positrons (TEP) pour fournir des indications détaillées sur le débit sanguin, le fonctionnement des muscles et des valves cardiaques et même sur l'efficacité des médicaments prescrits. Il s'agit d'une approche novatrice aux maladies cardiovasculaires. Elle pourrait permettre de détecter la maladie plus tôt et de mettre au point de nouveaux médicaments à l'Institut qui est aujourd'hui un chef de file mondial en imagerie TEP.



INNOVATION

DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION BRANCHÉS

Les travailleurs de la construction doivent rester en communication constante avec les gestionnaires de projet pour respecter l'échéancier et le budget. Il est cependant difficile de communiquer en temps opportun sans avoir accès à la technologie appropriée. Ce problème a incité des chercheurs de la University of Calgary à mettre au point le i-Booth, un kiosque d'information mobile qui permet aux gestionnaires de projet d'échanger rapidement et facilement de l'information avec les travailleurs sur le chantier. Ce kiosque a aidé de nombreuses entreprises albertaines à demeurer sécuritaires et à gérer de façon optimale la main-d'œuvre sur les chantiers. Dans un contexte de reprise économique, cet outil permet de faire plus avec moins.



ENTREPRISE

L'EXPERTISE INTERNATIONALE À L'ORIGINE D'UN CARREFOUR BIOMÉDICAL

Le leadership international du Manitoba en matière de maladies infectieuses, d'appareils médicaux et de recherches pharmaceutiques a soutenu la croissance constante d'une grappe de technologies biomédicales établie à Winnipeg. Près d'une centaine d'entreprises et d'organisations liées aux sciences biologiques réalisent des ventes de plus de 400 millions de dollars annuellement et emploient 4 200 personnes hautement qualifiées. Certaines de ces sociétés, dont Biovail Corporation, IMRIS Inc., Intelligent Hospital Systems et Cangene Corporation, connaissent un fort succès sur les marchés internationaux.



LA FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

Créée en 1997 par le gouvernement du Canada, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) accroît notre capacité à mener des projets de recherche et de développement technologique de calibre mondial dont bénéficient les Canadiens. L'investissement de la FCI dans des installations et de l'équipement à la fine pointe permet aux universités, aux collèges, aux hôpitaux de recherche et aux établissements de recherche à but non lucratif d'attirer et de retenir les meilleurs chercheurs au monde, de former la prochaine génération de scientifiques, d'appuyer l'innovation dans le secteur privé et de créer des emplois de qualité qui renforcent la position du Canada dans l'économie du savoir.

ASSURER LE SUCCÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE CHERCHEURS DU CANADA

La FCI finance l'infrastructure de recherche — l'équipement de pointe, les laboratoires, les bases de données, les spécimens, les collections scientifiques, les ordinateurs et les logiciels, ainsi que les liens de communications — qui permet la recherche axée sur les découvertes et stimule l'innovation. Les partenariats et les collaborations se créent et s'épanouissent grâce aux investissements dans les installations de recherche qui favorisent la collaboration entre les établissements de recherche et les secteurs public, privé et à but non lucratif dans un large éventail de projets et de disciplines.

La communauté de chercheurs du Canada n'a jamais été aussi bien placée pour soutenir les priorités de recherche du pays et améliorer notre économie et notre société.

FINANCER L'EXCELLENCE ET MAXIMISER L'ARGENT DES CONTRIBUABLES

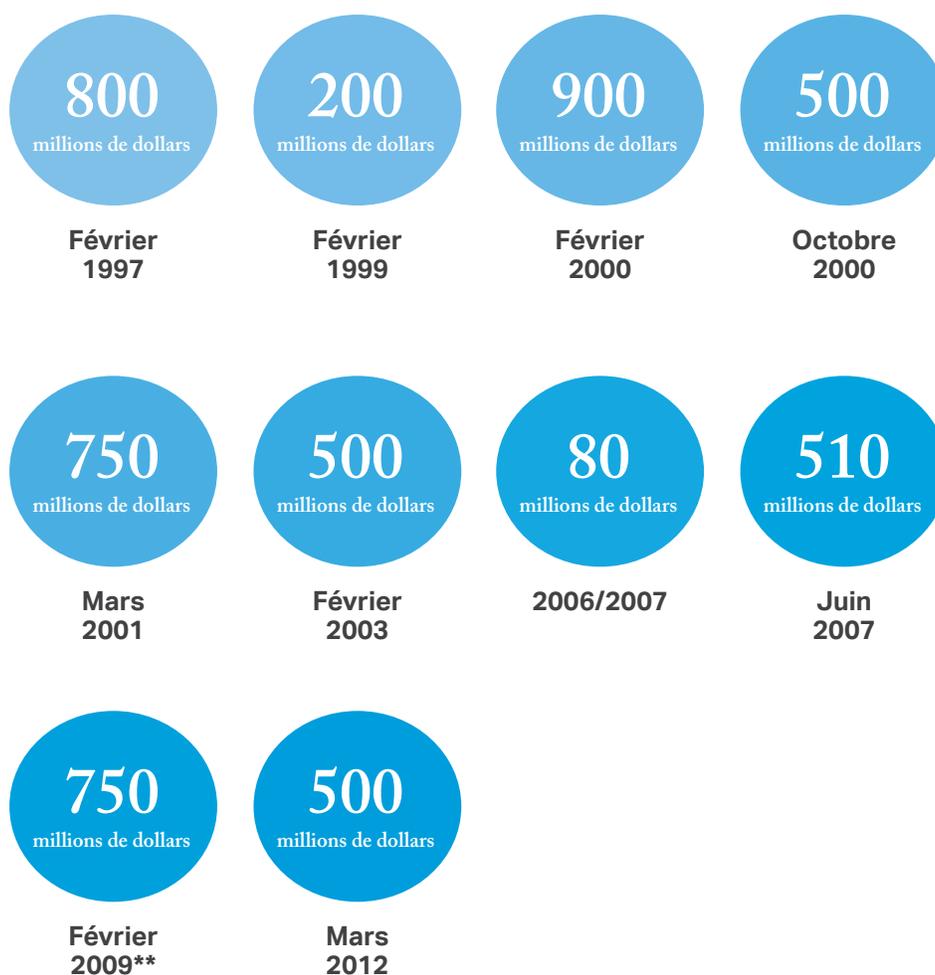
La FCI compte sur un processus d'évaluation au mérite indépendant, rigoureux et compétitif qui récompense l'excellence de la recherche. Des experts du monde entier participent à ce processus,

ce qui permet à la FCI d'appuyer uniquement les projets les plus prometteurs. La FCI finance les établissements, et toutes les propositions doivent correspondre au plan de recherche stratégique de l'établissement concerné.

Les établissements canadiens admissibles soumettent des demandes de financement à l'un des fonds de la FCI. Toutes les propositions sont évaluées en fonction des trois critères suivants : la qualité de la recherche proposée et le besoin en matière d'infrastructure, la contribution du projet proposé à l'amélioration de la capacité d'innovation et les retombées potentielles de la recherche pour le Canada.

La FCI finance jusqu'à 40 pour cent des coûts d'un projet d'infrastructure. Cette formule permet de mobiliser le financement additionnel auprès des établissements et de leurs partenaires des secteurs privé, public et à but non lucratif. À ce jour, la FCI a engagé plus de 5,9 milliards de dollars pour appuyer 7 879 projets au sein de 138 établissements de recherche situés dans 66 municipalités partout au pays. Les contributions de la FCI, combinées à celles des établissements et de leurs partenaires financiers, se sont traduites par des investissements de plus de 12 milliards de dollars dans l'infrastructure de recherche des établissements canadiens au cours des 15 dernières années.

SOMMES ALLOUÉES* À LA FCI
PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA



* Le Plan d'action économique de 2013 prévoit mettre à disposition un montant de 225 millions de dollars en revenu d'intérêts non attribué de la FCI, provenant d'investissements du gouvernement du Canada, afin de financer l'infrastructure de recherche de pointe et de maintenir les opérations à long terme de la FCI. Cette somme de 225 millions de dollars s'ajoute au 1,2 milliard généré en revenu d'intérêts par la FCI, qui fait partie de l'Accord de financement original et celui de 2010 conclus avec le gouvernement du Canada.

** Le budget fédéral de 2009 a alloué la somme de 150 millions de dollars au Concours 2009 des Fonds de l'avant-garde et des initiatives nouvelles et la somme de 600 millions de dollars à un ou plusieurs concours devant être mis en place avant la fin de 2010.

MESSAGE

En février 2013, cinq chercheurs canadiens et leurs partenaires du secteur privé se sont réunis à Ottawa pour discuter avec des dizaines de parlementaires de la contribution importante des collaborations université-industrie à la croissance de l'économie canadienne. Organisée par la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) et le sénateur Kelvin K. Ogilvie, cette rencontre a montré l'esprit de collaboration qui sous-tend toutes les activités de la FCI et l'ensemble de l'écosystème de la recherche au pays.

Nos activités de la dernière année, qui marquent d'ailleurs le 15^e anniversaire de la FCI, ont reflété cet esprit de collaboration. En effet, s'ils se prêtent aux bilans et aux célébrations, les anniversaires sont aussi l'occasion de se renouveler et d'évoluer.

En 2012-2013, la FCI s'est associée au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et à Génome Canada pour appuyer l'initiative **Frontières de la découverte**, qui vise à augmenter la productivité et l'impact de la recherche en génomique. En collaboration avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), le CRSNG et divers organismes étrangers, la FCI a également appuyé le défi **Au cœur des données numériques**, un programme de financement pour approfondir notre compréhension du comportement humain, améliorer la qualité de vie des Canadiens et enrichir notre connaissance du monde dans lequel nous vivons.

Dans cette perspective de rapprochement, les projets d'infrastructure de recherche financés par la FCI dans une vaste gamme de domaines — de la recherche en santé à l'ingénierie en passant par les sciences sociales — ont resserré les relations existantes ou créé de nouvelles collaborations. Géographe de renommée mondiale et professeur à la Carleton University, à Ottawa, Fraser Taylor fait appel à la cybercartographie code source libre pour élaborer un atlas vivant de l'Arctique. Le travail du professeur Taylor et de son équipe permet ainsi aux habitants du nord du Canada de transformer la façon de représenter leur région et de changer nos perceptions à l'égard de cette zone du pays.

Grâce à l'appui soutenu du gouvernement du Canada, la FCI poursuit ses efforts pour renforcer l'infrastructure de recherche de pointe au pays.

De son côté, le projet Prometheus est un véritable pôle de recherche pour appuyer l'innovation et la commercialisation en sciences et en génie des matériaux. Établi dans les installations du 4D Labs sur le campus de la Simon Fraser University, à Burnaby, en Colombie-Britannique, le projet réunit trois autres établissements de la province : la University of Victoria, la University of British Columbia et le British Columbia

Institute of Technology. L'objectif de ce projet de recherche de calibre international est de générer des emplois et de favoriser une croissance économique dans des secteurs tels que l'énergie et la santé.

Le projet Prometheus est également l'un de ceux qui ont obtenu du financement dans le cadre du Concours 2012 des Fonds de l'avant-garde et des initiatives nouvelles (FA/FIN) de la FCI. Représentatifs de l'ensemble du spectre de la recherche — de la découverte à l'innovation — les projets ont été choisis à la suite d'un rigoureux processus d'évaluation au mérite. Au total, 75 projets dans 34 établissements canadiens au pays ont été retenus.

Grâce à l'appui soutenu du gouvernement du Canada, la FCI poursuit ses efforts pour renforcer l'infrastructure de recherche de pointe au pays. En plus des 500 millions de dollars alloués à la Fondation dans le budget de 2012, un montant de 225 millions de dollars, constitué d'intérêts accumulés par la FCI, a été annoncé dans le budget de 2013. L'application des nouvelles connaissances pour accroître la compétitivité du pays et des Canadiens est une priorité du gouvernement du Canada à laquelle souscrit pleinement la FCI. Nous sommes fiers de faire partie de la stratégie de recherche et d'innovation du gouvernement, et encouragés à la perspective d'utiliser ces nouveaux investissements pour répondre aux besoins en infrastructure de recherche des universités, des collèges et d'autres établissements.



Kevin P. D. Smith
Président du conseil d'administration



Gilles G. Patry
Président-directeur général



RÉSULTATS
2012-2013

FEUILLE DE ROUTE STRATÉGIQUE

En mars 2012, le conseil d'administration a adopté la feuille de route stratégique de la FCI. Au cours du dernier exercice financier, l'organisation a entrepris la mise en œuvre des orientations stratégiques définies dans la feuille de route, notamment :

- / maintenir l'intégrité du processus d'évaluation au mérite de la FCI afin de financer seulement les projets d'infrastructure de recherche répondant aux plus hauts critères d'excellence;
- / mettre davantage l'accent sur la pérennité dans la sélection des projets financés par la FCI;
- / créer des partenariats de financement avec les trois organismes fédéraux de financement de la recherche et Génome Canada afin d'améliorer le processus de soumission des propositions et d'augmenter l'ensemble des retombées des activités de recherche et de développement technologique financées par le gouvernement fédéral;
- / s'associer avec les communautés de chercheurs des États-Unis et de l'Europe pour échanger sur les pratiques exemplaires de gestion des installations de recherche d'envergure, être au fait des tendances en matière de recherche en ce qui touche les défis importants et examiner les moyens de maximiser les collaborations en vue de mieux utiliser l'infrastructure de recherche et d'accroître les retombées;
- / mettre en œuvre la stratégie de communication 2012 de la FCI afin de bien informer les Canadiens de l'importance des investissements fédéraux dans l'infrastructure de recherche et de leurs retombées;
- / élaborer de nouvelles méthodologies de manière à mieux analyser et évaluer l'incidence de l'infrastructure de recherche sur la capacité de recherche du Canada.

PRESTATION DES FONDS

En 2012-2013, la FCI a géré les sommes prévues à l'Accord de financement de 2010 conclu avec le gouvernement du Canada et continué à assurer le suivi des contributions accordées par le passé. La feuille de route stratégique de la FCI prévoit une prestation des fonds fondée sur quatre objectifs principaux.

1. Attirer et retenir le meilleur talent au monde

Fonds des leaders (FL) : aider les établissements à attirer et à retenir le meilleur talent en recherche.

La FCI tient trois concours chaque année pour aider les universités à attirer et à retenir des chercheurs hautement qualifiés. En 2012-2013, elle a versé environ 62 millions de dollars à 397 projets dans le cadre de ce fonds.

2. Permettre aux chercheurs de mener des activités de recherche et de développement technologique de calibre mondial qui génèrent des retombées sociales, économiques, environnementales et en matière de santé pour le Canada.

Fonds de l'avant-garde (FA) et Fonds des initiatives nouvelles (FIN) : maintenir et renforcer les investissements de la FCI tout en appuyant de nouveaux domaines de recherche prometteurs.

Comme ce fut le cas lors des années précédentes, la FCI s'est servi du concours 2012 FA/FIN pour inciter les établissements à élaborer des projets qui maintiennent et renforcent la capacité de recherche et de développement technologique créée grâce aux investissements antérieurs de la FCI, et à établir des priorités en fonction de leurs propres avantages en matière de recherche et de développement technologique. La FCI a aussi demandé aux établissements de prévoir l'évolution des activités de recherche et de développement technologique, et de lui présenter des projets qui leur permettraient de saisir les occasions pouvant mener à des percées en matière de recherche ou de développement technologique.

Après la présentation des propositions en avril 2012, la FCI a tenu, de mai à octobre 2012, son rigoureux

processus d'évaluation au mérite qui comprenait : 1) un examen par les comités d'experts; 2) un examen par les comités d'évaluation multidisciplinaire (CEM) et 3) un examen par le Comité d'évaluation multidisciplinaire spécial (CEMS) qui formule les recommandations de financement finales.

Lors de sa réunion de novembre 2012, le Conseil de la FCI a approuvé le financement de 66 propositions du FA et de 9 du FIN, pour une somme de 166 millions de dollars. Reconnaisant l'excellence des propositions recommandées, le Conseil a autorisé une enveloppe supplémentaire de 11 millions de dollars (provenant des sommes inutilisées dans des projets d'infrastructure déjà financés), qui s'est ajoutée aux 155 millions de dollars déjà alloués au concours.

Fonds des initiatives scientifiques majeures (ISM) : aider les grandes installations de recherche à tirer pleinement parti de leurs capacités.

En 2012-2013, les quatre initiatives scientifiques majeures retenues — soit le Centre canadien de rayonnement synchrotron à la University of Saskatchewan, Calcul Canada, le SNOLab à Sudbury, en Ontario, et le Ocean Networks Canada de Victoria — ont finalisé leur contribution après avoir obtenu du financement auprès de partenaires et défini des mesures de rendement. Des 185 millions de dollars attribués au total, 23 millions de dollars ont été versés au cours de cet exercice financier. La FCI a rencontré régulièrement les représentants de chacune des quatre ISM pour faire le suivi du processus de finalisation de la contribution et les appuyer dans cet exercice. Elle a également discuté du cadre de surveillance intégré et des attentes relatives aux rapports financiers et de rendement à produire annuellement. La FCI a par la même occasion approfondi sa propre expertise en matière de supervision de la gouvernance, de la gestion et du fonctionnement des ISM en discutant avec des organismes de financement de la recherche des États-Unis, de l'Union européenne et de l'Australie.

Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) : maximiser l'utilisation efficace de l'infrastructure de recherche financée par la FCI.

Le FEI contribue au financement des coûts d'exploitation et de maintenance afin d'assurer une utilisation optimale de l'infrastructure financée par la FCI. L'enveloppe correspond à 30 pour cent de la contribution de la FCI finalisée des projets admissibles. Au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2013, la FCI avait octroyé 103 millions de dollars aux établissements par l'entremise de ce fonds.

Fonds des hôpitaux de recherche (FHR) : renforcer une capacité de recherche en mesure de générer des découvertes révolutionnaires ainsi que de nouvelles connaissances qui peuvent se traduire rapidement et de façon efficace par une amélioration de la santé des Canadiens et du système de soins de santé, ainsi que par des services et des produits de santé plus efficaces.

L'intense activité suivant l'octroi d'une contribution du volet des projets institutionnels à grande échelle du FHR s'est poursuivie en 2012-2013, y compris le suivi continu de la mise en œuvre des projets pour assurer la reddition de comptes. Pour chacun de ces projets d'infrastructure de grande envergure comprenant des travaux complexes de construction et de rénovation, la FCI a assuré le suivi d'un ensemble d'indicateurs de rendement clés pour évaluer et améliorer les plans de mise en œuvre, le budget et les pratiques de gestion des risques.

3. Appuyer l'innovation et la commercialisation dans le secteur privé

Fonds collège-industrie pour l'innovation (FCII) : renforcer la capacité des collèges à favoriser l'innovation et la commercialisation dans les entreprises canadiennes en mettant à leur disposition des infrastructures de recherche de pointe pertinentes pour le secteur privé, afin de favoriser les partenariats avec ce secteur dans un domaine précis d'importance stratégique pour l'établissement.

Les propositions au FCII ont été reçues en avril et en septembre 2012. Le conseil d'administration de la FCI a approuvé le versement de 9,6 millions de dollars, dans deux volets de ce fonds, à 17 projets présentés par autant de collèges. Les propositions au volet 1 provenaient de

collèges ayant déjà formé des partenariats avec le secteur privé. Les propositions au volet 2 ont pour leur part été soumises par des collèges qui présentaient également leur demande au Programme d'innovation dans les collèges et la communauté dans le cadre des subventions de renforcement de l'innovation (ICC-RI) du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG).

Conformément à sa volonté de s'améliorer constamment, la FCI a tenu des séances d'examen interne et de consultation de la communauté collégiale après le dévoilement des résultats du premier cycle du concours. De légères améliorations ont ainsi été apportées au deuxième concours du FCII.

Partenariat automobile du Canada (PAC) : appuyer les activités de recherche et développement qui stimulent l'innovation dans le secteur canadien de l'automobile.

Le conseil d'administration de la FCI a approuvé le versement de 15 millions de dollars au PAC. Les demandes de financement de l'infrastructure de recherche présentées à la FCI doivent faire partie d'un plus vaste projet intégré dont les activités de recherche sont soutenues par d'autres partenaires du PAC. En 2012-2013, la FCI a octroyé la somme de 509 589 dollars à deux propositions. À ce jour, elle a investi près de 5,4 millions de dollars des 15 millions prévus au PAC, sans compter les montants provenant du Fonds d'exploitation des infrastructures.

4. Améliorer les mécanismes liés à la gestion responsable des fonds publics

Pour les décideurs qui sont responsables de l'efficacité des dépenses publiques, il est devenu essentiel de comprendre et de mesurer les retombées de la R-D menée avec des fonds publics. En plus de faire le suivi de l'efficacité opérationnelle, la FCI doit également recueillir, analyser et communiquer à la population canadienne, au gouvernement du Canada et aux partenaires des secteurs public et privé, l'information se rapportant aux retombées découlant de l'infrastructure qu'elle finance.

ÉVALUATION DES RETOMBÉES

Efficiences opérationnelles et retombées

En mars 2012, la FCI a entrepris l'élaboration d'une carte de pointage équilibrée afin de suivre les progrès réalisés par rapport aux orientations définies dans sa feuille de route stratégique 2012-2017. La carte de pointage équilibrée établit des indicateurs de rendement et est conçue pour représenter visuellement de l'information importante à la prise de décisions opérationnelles et stratégiques.

Rapports d'avancement de projet

La FCI a modifié le questionnaire annuel du rapport d'avancement de projet et les attentes relatives aux rapports à produire afin de réduire le fardeau administratif et d'améliorer la qualité et l'utilité des données. Le nouveau questionnaire et les nouvelles obligations ont été mis en œuvre en avril 2012. La FCI a analysé les données compilées — notamment tous les aspects du rapport d'avancement — du rapport 2012-2013. Davantage visuel, le nouveau rapport montre comment le financement de la FCI contribue à renforcer la capacité de recherche du Canada et à produire des retombées importantes pour les Canadiens.

Mesure des résultats

En s'appuyant sur les résultats d'une évaluation indépendante de la méthodologie de l'Étude sur la mesure des résultats (EMR), la FCI examine des moyens d'améliorer la valeur de cette étude et d'alléger le fardeau administratif qu'elle représente pour les établissements. Toutefois, en 2012-2013, la FCI a mis au point un nouvel outil, soit l'Évaluation sur la mesure des résultats des plateformes (EMRP). Se fondant sur les forces de l'EMR, cette évaluation a été élaborée pour examiner la mesure dans laquelle les investissements de la FCI dans les infrastructures de recherche de grande envergure spécialisées et conçues précisément pour répondre aux besoins particuliers de la communauté de chercheurs au Canada ont eu un impact transformateur et permis à la FCI

d'atteindre ses objectifs. La première EMRP a porté sur le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR). L'étude a permis de montrer que des économies estimées à 1,43 milliard de dollars ont été réalisées depuis la création du RCDR en 2000, grâce à des accords de licence de contenu numérique à grande échelle négociés avec des éditeurs pour le compte de 75 bibliothèques universitaires desservant quelque 1,2 million d'utilisateurs.

Évaluation des retombées socioéconomiques

À la fin de 2011, la FCI s'est associée aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) pour lancer un projet pilote afin d'évaluer les retombées socioéconomiques des investissements dans la recherche en santé dans les universités du pays. Le groupe de travail composé d'employés de la FCI et des IRSC était dirigé par un économiste principal de RTI International. L'initiative s'est penchée sur les résultats associés à une liste impressionnante de technologies. Compte tenu de certaines considérations opérationnelles, dont la disponibilité des données et la maturité des technologies, l'équipe s'est intéressée à l'analyse économique d'une technologie en particulier : un algorithme conçu par Ting Lee, à la Western University, qui permet d'analyser les données relatives aux perfusions à l'aide d'un tomodensitomètre. L'équipe a suivi le développement de cette technologie d'abord sous la forme d'un concept, puis d'un prototype et finalement d'un outil de diagnostic. Même si on s'attend à ce que les résultats des essais cliniques en cours influencent encore davantage le rendement de l'investissement, les calculs indiquent que le rendement des investissements fédéraux a déjà doublé compte tenu des données tomographiques disponibles sur les perfusions dans les diagnostics et le traitement des accidents vasculaires cérébraux graves.

RAPPORT ET SURVEILLANCE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Plan d'investissement

Le fonctionnement de la FCI est régi par les deux accords de financement conclus avec le gouvernement du Canada. Conformément à ces accords, la FCI a continué à investir les sommes attribuées par le gouvernement du Canada selon sa stratégie et sa politique d'investissement en vigueur. La stratégie d'investissement – et les décisions prises ultérieurement en cette matière – a toujours eu comme objectif principal la préservation du capital pour répondre aux besoins de liquidités éventuels. La FCI a en conséquence adopté une stratégie d'achat à long terme afin de s'assurer que les investissements, à l'échéance, correspondent aux besoins de liquidités prévus. À l'automne 2012, le Comité des investissements de la FCI a évalué la politique et la stratégie d'investissement de la FCI. Ce comité est chargé de superviser la gestion et l'investissement des fonds de la FCI.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a modifié son mode de versement du financement à la FCI. Au lieu de faire des paiements forfaitaires, il verse un acompte annuel en fonction des besoins d'encaisse prévus pour l'année. Ainsi, le solde des investissements diminuera au cours des prochaines années. On s'attend donc à ce que les revenus de placement baissent dans les années à venir, au fur et à mesure que les placements plus productifs viendront à échéance, que le solde des investissements décroîtra et que tout nouveau financement reçu sera investi à plus court terme, à des taux de rendement moindres.

Rapports financiers

Les établissements sont tenus de soumettre des rapports financiers périodiques et définitifs pour chaque projet financé par la FCI. Ces rapports sont présentés à des intervalles précis, déterminés selon le degré de risque des projets. La FCI revoit les rapports financiers, puis cerne et traite les enjeux qui se posent. En 2012-2013, la FCI a reçu et examiné plus de 880 rapports financiers.

AMÉLIORER LA PRESTATION DES FONDS

En 2012-2013, la FCI a lancé différentes initiatives visant à améliorer la prestation de ses fonds, à assurer la reddition de comptes et à adapter les processus existants pour mieux atteindre ses objectifs.

Groupe de travail sur la réduction du fardeau administratif

Les organisations doivent être à l'écoute pour connaître du succès dans le contexte institutionnel et commercial d'aujourd'hui. Dans le but d'améliorer l'efficacité de la prestation des fonds, la FCI a revu un certain nombre de ses processus, de ses activités et de ses exigences et invité les établissements à faire de même. L'analyse de plus de 300 réponses de parties prenantes de la FCI partout au pays à un sondage Web a permis au groupe de travail de dresser une liste de huit points prioritaires. La mise en œuvre des options de réduction du fardeau a débuté à la mi-2012; elle se poursuivra tout au long de 2013-2014. Elle comprend l'adoption d'un mécanisme fondé sur le risque pour la gestion de l'ensemble des projets financés par la FCI, la rationalisation des formulaires de proposition en éliminant les doublons et l'obligation de fournir certains renseignements, ainsi que la simplification du processus de finalisation de la contribution.

Contrôle et suivi efficaces des projets de la FCI

Les équipes des programmes, des finances, et de l'évaluation et de l'analyse des résultats de la FCI ont examiné en profondeur les processus de suivi relatifs aux décisions de financement, à la mise en œuvre et à l'achèvement des projets. Cet examen a porté sur les politiques de la FCI et l'intégration de divers outils de suivi. Ainsi, la FCI a révisé son modèle de visite d'examen financier dans les établissements, adopté un outil d'évaluation du risque et de suivi des projets financés et revu la fréquence de présentation des rapports financiers et d'avancement.

Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF) – conception des systèmes d'information

Au moyen du SGCF, la FCI a apporté plusieurs améliorations importantes au Concours 2012 FA/FIN, dont l'utilisation d'un formulaire unique, la présentation entièrement électronique des propositions, l'ajout d'un module d'évaluation en ligne pour les experts et l'amélioration des capacités de délégation et de partage pour les responsables de projet et les collaborateurs. On a également lancé tous les volets du concours du Fonds des leaders (FL) par l'entremise du SGCF désormais doté d'un générateur de formulaire qui permet de tenir rapidement un nouveau concours.

SAISIR LES DONNÉES VOLUMINEUSES

Les gouvernements, les établissements d'enseignement et les organisations de tous types commencent à se rendre compte qu'ils doivent mieux exploiter les énormes flux de données de plus en plus essentielles à l'activité économique, à l'innovation et à la croissance actuelles. En vue de contribuer à relever ce défi en matière de données volumineuses, la FCI s'est associée, en 2012-2013, à certains organismes de financement au Canada et à l'étranger afin d'appuyer la recherche connexe.

Défi au cœur des données numériques

En 2012-2013, la FCI s'est jointe à huit autres organismes de financement de la recherche du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni et des Pays-Bas en vue de financer l'élaboration de nouveaux mécanismes pour analyser les vastes ressources numériques pertinentes à la recherche en sciences humaines et sociales, comme des livres, des données d'enquête, des données économiques, des journaux, de la musique et d'autres ressources utiles au patrimoine scientifique et culturel qui sont maintenant numérisées à grande échelle. Ce projet permettra d'examiner la façon dont les méthodes de recherche intensive informatisées peuvent améliorer notre compréhension de la pensée et du comportement humain.

Frontières de la découverte : exploiter pleinement les données volumineuses en génomique

Des données volumineuses sont engendrées par la recherche en génomique dans tous les secteurs des sciences de la vie. L'absence d'outils et de méthodologies pour extraire efficacement, accéder rapidement à une grande quantité d'information génomique, et les extraire adéquatement, en vue de les intégrer ensuite à d'autres ensembles de données représente un défi majeur pour la communauté de chercheurs.

Afin de relever ce défi qui concerne l'ensemble du milieu mondial de la recherche, le CRSNG, Génome Canada, les IRSC et la FCI se sont associés pour tenir un appel de propositions relatives à des projets qui permettront de faire avancer la science des données volumineuses appliquée à la recherche en génomique. L'objectif de cette initiative est d'encourager la conception d'outils et de méthodologies visant à intégrer des ensembles complexes de données actuellement disponibles dans des domaines de recherche tels que la génomique, et aussi en ce qui touche les données phénotypiques et les données pertinentes à d'autres domaines connexes aux sciences biologiques.

INFORMER LES CANADIENS

En 2012-2013, la FCI a célébré son 15^e anniversaire en organisant plusieurs événements et activités qui ont mis en valeur la recherche de calibre mondial rendue possible avec l'appui de la FCI et qui ont contribué à la réputation de la Fondation comme un joueur clé dans l'environnement de recherche canadien.

Au moyen d'activités de communications, de relations extérieures et d'affaires publiques, la FCI a souligné les nombreuses retombées socioéconomiques de ses investissements, montrant de quelle façon La recherche est au service des collectivités.

Quelques faits saillants

- / En avril 2012, la FCI a lancé le mensuel électronique **Innovier maintenant** qui illustre comment la recherche rendue possible avec l'appui de la FCI transforme nos vies. La publication est envoyée aux parlementaires, aux décideurs du gouvernement et à d'autres parties prenantes.
- / Lors de la conférence 2013 de l'American Association for the Advancement of Science qui s'est tenue à Boston en février dernier, la FCI a parrainé un petit déjeuner à l'intention des médias internationaux au cours duquel quatre chercheurs appuyés par la FCI ont présenté leurs travaux portant sur des sujets allant des commotions cérébrales dans le sport à la recherche dans l'Arctique canadien.
- / La FCI a collaboré avec le Globe and Mail à la production d'un cahier spécial de 12 pages intitulé « Innovation Canada », publié le 25 avril 2012. En plus d'articles d'opinion signés par le président-directeur général de la FCI, Gilles Patry, et le ministre d'État fédéral (Science et Technologie), Gary Goodyear, le cahier spécial offrait plusieurs reportages sur des projets appuyés par la FCI.
- / Lors de l'assemblée publique annuelle de la FCI, en décembre 2012, Elyse Allan, présidente et chef de la direction de GE Canada, a fait part de ses réflexions dans son discours intitulé « De la conception à la mise en œuvre – Le défi de l'innovation du Canada. »
- / En février 2013, le sénateur Kelvin K. Ogilvie et la FCI ont coparrainé l'événement « De la recherche à l'innovation aux entreprises », qui a offert à des chercheurs et à leurs partenaires de l'industrie, l'occasion d'échanger avec des députés, des sénateurs et d'autres membres de la communauté parlementaire.

SOMMES PRÉVUES ET ENGAGÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FCI (M\$) DE 1998 À 2015

Accord de financement de 1997 (dernière modification en 2009)						
Fonds	1998-2012	2012-2013*	2013-2014	2014-2015	Non attribuées	Total
Innovation	1 782					1 782
Exploitation des infrastructures	1 001	3	3	15		1 022
Leaders (et de relève)	841		10	52		903
Avant-garde et Initiatives nouvelles	840	11				851
Hôpitaux de recherche	499					499
International	202					202
Chaires de recherche du Canada – infrastructure	199					199
Plateformes nationales	84					84
Partenariat automobile du Canada	6	1	4	4		15
Autres fonds	78					78
Sommes inutilisées*	(52)					(52)
Intérêts générés non attribués					7	7
Total partiel (M\$)	5 480	15	17	71	7	5 590
Accord de financement de 2010						
Initiatives scientifiques majeures	178			7		185
Avant-garde et Initiatives nouvelles		155				155
Leaders		61	79			140
Exploitation des infrastructures	3	68	25			96
Collège-industrie pour l'innovation	12	10	3			25
Total partiel (M\$)	193	294	107	7	-	601
Total (M\$)	5 673	309	124	78	7	6 191

Les chiffres ne comprennent pas les montants découlant du 500 M\$ annoncé dans le Budget 2012 ou du 225 M\$ prévu au Budget 2013.

* Les contributions cumulatives octroyées au 31 mars 2013 s'élèvent à 6 034 M\$; de ce montant, 52 M\$ n'ont pas été utilisés par des bénéficiaires admissibles (confirmés dans les rapports financiers finaux au 31 mars 2013) et seront réengagés.

GOUVERNANCE

Conseil d'administration

La réunion du conseil d'administration de la FCI de juin 2012, à Ottawa, a été suivie par l'assemblée annuelle des membres. Le Conseil s'est aussi réuni en novembre 2012, à Québec, et en mars 2013, à Ottawa. Le Conseil est composé d'au plus 13 personnes provenant de divers milieux. Chaque administrateur apporte une perspective et une compréhension particulières ainsi qu'une expertise du monde de la recherche acquise dans le secteur privé, les établissements d'enseignement ou de recherche ou l'administration publique. Le gouvernement du Canada nomme six administrateurs, dont le président du Conseil. Les autres administrateurs sont désignés par les membres de la FCI pour un mandat de trois ans.

Membres

Le conseil d'administration de la FCI relève des membres de la Fondation, une entité décisionnelle supérieure qui joue un rôle similaire à celui des actionnaires d'une entreprise, mais qui représente les Canadiens. Ses membres, qui se réunissent chaque année en juin, sont nommés pour un mandat de cinq ans. Ils doivent nommer jusqu'à 7 des 13 administrateurs du Conseil, choisir les vérificateurs externes, réviser les états financiers vérifiés et approuver le rapport annuel avant sa distribution à l'assemblée publique annuelle.

David Fung et Roland Hosein agissent comme coprésidents. Linda Humphreys et Leigh Murphy, pour leur part, participent aux discussions et aux recommandations sur les nominations des administrateurs et des membres de la Fondation à l'occasion des réunions du Comité de régie et de mise en candidature du conseil d'administration de la FCI.

Administrateurs

Kevin P. D. Smith, *président*
 Louise Proulx, *vice-présidente*
 Sheila A. Brown
 Carolyn Cross (*nommée en juin 2012*)
 William Driedzic
 Suzanne Fortier*
 Albert Friesen
 Liz Harrison
 Linda Hohol
 Michel Kelly-Gagnon
 Rod McInnes (*nommé en juin 2012*)
 Gordon F. Stovel
 John Weissenberger

Comités

Vérification et finances

Linda Hohol, *présidente*
 Carolyn Cross
 William Driedzic
 Albert Friesen
 Kevin P. D. Smith
 Gordon F. Stovel

Investissement

Gordon F. Stovel, *président*
 Linda Hohol
 Michel Kelly-Gagnon
 Kevin P. D. Smith

Membres de la FCI

David Fung, *coprésident*
 Roland Hosein, *coprésident*
 John Anthony Boeckh
 Harold Cook
 Sandra Greer
 Linda Humphreys
 Marie-Andrée Mallette
 Rick Miner
 Ronald Morrison (*nommé en juin 2012*)
 Heather Munroe-Blum
 Leigh Murphy
 Emöke Szathmáry
 Vianne Timmons (*nommée en juin 2012*)

Comité de régie et de mise en candidature

Linda Humphreys, *présidente*
 Rick Miner
 Leigh Murphy

Régie et mise en candidature

Sheila A. Brown, *présidente*
Liz Harrison
Rod McInnes
Louise Proulx
Kevin P. D. Smith
John Weissenberger

Mandats qui se sont terminés en 2012-2013

Robert J. Giroux (*juin 2012*)
Natalie Dakers (*juin 2012*)

Mandats qui se sont terminés en 2012-2013

Michel Nadeau (*juin 2012*)
Indira Samarasekera (*juin 2012*)

**(a démissionné en mars 2013)*

RÉMUNÉRATION

Administrateurs et membres

Les administrateurs qui acceptent une rémunération de la FCI ont droit à des honoraires annuels de 5 000 dollars. Le président du Conseil a droit à des honoraires annuels de 10 000 dollars. Les administrateurs peuvent également recevoir une indemnité quotidienne de 750 dollars chaque fois qu'ils participent à une réunion du Conseil ou de l'un de ses comités, et de 500 dollars chaque fois qu'ils participent à une réunion de comité tenue en marge de la réunion du Conseil. Pour leur part, les membres de la Fondation ne reçoivent aucune rémunération. Toutefois, les administrateurs et les membres peuvent être remboursés pour toute dépense raisonnable engagée alors qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités ou qu'ils participent à une réunion de la FCI. En 2012-2013, la rémunération des administrateurs variait de 0 à 20 500 dollars.

Au 31 mars 2013, la rémunération du personnel de la FCI était établie selon les échelles salariales suivantes :

Équipe de direction (*administrateurs*)

Gilles G. Patry, *Président-directeur général*
207 000 à 289 900 dollars

Robert Davidson, *Vice-président, Programmes et planification*

Manon Harvey, *Vice-présidente, Finances et gestion*

Pierre Normand, *Vice-président, Relations extérieures et communications*
137 200 à 189 900 dollars

Employés (*dont la rémunération est supérieure à 100 000 dollars, en ajoutant les autres honoraires, les primes et les avantages versés au cours de l'exercice*)

Directeur, Programmes
108 700 à 145 000 dollars

Directrice, Communications

Directeur, Gestion

Directrice, Évaluation et analyse des résultats

Directrice, Finances

94 600 à 126 300 dollars

Gestionnaire, Fonds des leaders

Gestionnaire, Contrôle financier

Chargé de programmes

Chargé de la planification de programmes

Gestionnaire, Administration

86 000 à 114 500 dollars

Agent principal, Contrôle financier

77 500 à 102 700 dollars

LA PROCHAINE ANNÉE

Toutes les activités de financement de la FCI ont pour buts d'attirer et de retenir le meilleur talent en recherche, de stimuler la recherche et le développement technologique de calibre mondial et d'aider à former la prochaine génération de chercheurs et d'innovateurs. Pour ce faire, la FCI est guidée par les orientations stratégiques adoptées par son conseil d'administration.

.....

Outre les initiatives prévues en 2013-2014, et en attendant la finalisation de l'Accord de financement avec le gouvernement du Canada concernant les 500 millions de dollars prévus au budget fédéral 2012, la FCI lancera des concours d'infrastructure de recherche dans le cadre du Fonds collège-industrie pour l'innovation et des Fonds de l'avant-garde et des initiatives nouvelles.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1. Investir dans les plus hauts niveaux d'excellence

Fonds des leaders (FL)

La FCI continuera à recevoir des demandes de financement et à les évaluer et attribuera des fonds visant à satisfaire aux besoins d'infrastructure de recherche d'un chercheur ou d'un petit groupe de chercheurs recommandés par les établissements. Elle accordera du financement à des projets dans quatre volets :

- 1/ un volet autonome où les établissements présentent leur demande de financement directement à la FCI;
- 2/ un volet associé aux candidats des Chaires de recherche du Canada;
- 3/ un volet administré conjointement avec le CRSNG, les IRSC et le CRSH afin de réduire le fardeau administratif des établissements demandeurs et
- 4/ un volet destiné aux projets de plus grande envergure (de 1 M\$ à 2 M\$).

2. Appuyer et renforcer la capacité de recherche du Canada

Fonds des initiatives scientifiques majeures (ISM)

Par suite des décisions du conseil de mars 2012 à l'égard des quatre propositions d'ISM soumises, les établissements dont les projets ont été retenus continueront d'élaborer des mesures de rendement et d'approcher des partenaires en vue d'obtenir du financement.

Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI)

Conformément aux dispositions des deux accords de financement en cours, la FCI continuera à faire une contribution aux coûts d'exploitation et de maintenance de l'infrastructure de recherche qu'elle finance.

3. Favoriser les partenariats fructueux

En 2013-2014, la FCI continuera de participer aux projets du FCII et du PAC en recevant et en évaluant les propositions présentées à deux concours dans le cadre des deux volets du FCII. Elle apportera également une contribution au défi **Au cœur des données numériques** et au programme **Frontières de la découverte**.

4. Exercer une influence mondiale

En septembre 2013, la FCI tiendra un colloque afin de favoriser la collaboration transatlantique en ce qui a trait au développement et à l'utilisation de l'infrastructure de recherche arctique et marine. L'objectif général de ce colloque trilatéral Canada-Europe-États-Unis est d'aborder et de relever les occasions de collaboration en matière de développement, de gestion et d'utilisation de cette infrastructure afin de mettre à la disposition des meilleurs chercheurs les outils, l'équipement et les installations nécessaires pour mener des activités de calibre mondial en recherche arctique et marine.

5. Offrir une voix stratégique dans le discours public

Une évaluation des communications de la FCI effectuée l'an dernier a confirmé la pertinence de l'orientation adoptée par la FCI à ce chapitre, une orientation qu'elle entend d'ailleurs poursuivre en 2013-2014. Tout en continuant de présenter les activités de recherche axées sur les découvertes rendues possibles grâce à l'infrastructure qu'elle finance, la FCI continuera à mettre l'accent sur la communication des retombées. Elle a fait des progrès considérables pour contribuer à l'écosystème de recherche au Canada et communiquer les retombées de ses investissements dans l'infrastructure de recherche dans les collectivités partout au pays. Les améliorations apportées à son site Web lui permettront de poursuivre la diffusion des cas de réussite par l'intermédiaire de divers médias – articles vedettes, vidéos, images et blogues.

La FCI étendra également ses activités de rayonnement à l'industrie et au secteur privé en faisant ressortir la contribution de la recherche dans les universités, les collèges et les hôpitaux de recherche pour aider le secteur privé à trouver des solutions aux défis des entreprises et à améliorer son rendement en matière d'innovation. La FCI ajoutera du contenu à l'intention du secteur privé sur son site Web innovation.ca – offrant ainsi un carrefour où les entreprises pourront trouver de l'information sur l'infrastructure financée par la FCI et connaître les compétences qui existent dans les universités, les collèges et les instituts de recherche partout au pays.

Afin d'exploiter de nouveaux moyens de communication et d'élargir son auditoire, la FCI poursuivra son dialogue avec des associations telles que les Manufacturiers et Exportateurs du Canada, l'Alliance canadienne pour la commercialisation des technologies (ACCT) et Technologies du développement durable du Canada.

En plus de promouvoir la recherche rendue possible grâce à la FCI par des activités de relations avec les médias, la FCI continuera à distribuer son mensuel **Innovover maintenant** aux parlementaires et aux décideurs clés, à améliorer sa présence dans les médias sociaux et à participer aux conversations à l'échelle nationale en matière de recherche et d'innovation.

6. Mesurer les impacts

Efficiences opérationnelles et retombées

En 2013-2014, la FCI examinera la stratégie à adopter en vue de la prochaine Évaluation du rendement global et Vérification de l'optimisation des ressources (ERG-VOR) et se penchera sur un modèle d'évaluation et un calendrier provisoire. L'exercice permettra d'évaluer les progrès effectués par rapport aux objectifs, à l'atteinte des résultats, à la pertinence de ses activités et à l'efficacité de la conception et de la prestation des fonds. Conclu avec Industrie Canada, l'Accord de financement actuel précise que cette vérification doit être menée à terme d'ici à l'automne 2014.

La FCI poursuivra la mise au point de sa carte de pointage équilibrée et y intégrera les commentaires des membres de la haute direction et du conseil d'administration afin que les indicateurs répondent à leurs besoins en matière d'information. En 2013-2014, la FCI continuera à élaborer la plateforme de la carte de pointage équilibrée pour assurer un accès rapide et facile aux données et à l'information pertinentes.

La FCI mènera une analyse environnementale informelle des mécanismes d'évaluation des retombées de l'infrastructure en S et T utilisés par des homologues internationaux. Cette analyse, alliée à l'expérience acquise, permettra à la FCI d'améliorer la gamme d'outils qui seront intégrés à sa stratégie d'évaluation et d'analyse des résultats dans les années à venir. L'élaboration d'une stratégie échelonnée sur trois à cinq ans permettra de maximiser l'harmonisation des projets et des études au Cadre de rendement, d'évaluation, de risques et de vérification (CRERV) et leur contribution à l'ERG-VOR.

Rapports d'avancement de projet (RAP)

La FCI continuera à recevoir et à analyser des rapports d'avancement de projet sur une base annuelle. En 2013-2014, elle prévoit élaborer un nouveau rapport de synthèse concernant les projets devant faire l'objet d'un dernier rapport. Outre les rapports sur les retombées de la recherche, la FCI prévoit entreprendre un projet spécial pour mieux comprendre les taux d'utilisation de l'infrastructure qu'elle finance.

Les données des RAP disponibles actuellement révèlent une utilisation optimisée de l'infrastructure dans environ 80 pour cent des projets. Les 20 pour cent des projets restants sont surutilisés ou sous-utilisés. La FCI examinera ces questions afin de garantir une utilisation optimale de l'infrastructure.

Étude sur la mesure des résultats (EMR)

La FCI mettra à profit les leçons tirées des EMR antérieures afin d'améliorer la méthodologie. Les EMR proposées s'inscriront dans une perspective nationale et mettront l'accent sur l'importance des plans de recherche stratégique des établissements dans l'élaboration des objectifs et l'accroissement de la capacité de recherche. Ces études seront rendues publiques.

Évaluation sur la mesure des résultats des plateformes (EMRP)

Les connaissances acquises lors de l'évaluation initiale de l'EMRP du Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) seront mises à profit dans les évaluations subséquentes. La FCI entend ainsi mener deux autres EMRP pour déterminer l'efficacité de ce type de mécanisme pour faire état des résultats. Les deux EMRP débiteront en 2013-2014, l'une devant être terminée d'ici à la fin de l'année et l'autre, au début de 2014-2015. On prévoit que ces EMRP permettront de démontrer dans quelle mesure la FCI accomplit son mandat et atteint ses objectifs en finançant des installations de grande envergure qui sont également de portée et d'importance nationales. L'EMRP servira également à produire des connaissances sur les pratiques exemplaires et les défis propres à ces installations.

Évaluation des retombées socioéconomiques (ERSE)

La FCI continuera à travailler avec les IRSC pour communiquer et diffuser l'évaluation des retombées socioéconomiques du projet pilote en imagerie médicale et examiner d'autres occasions de collaboration avec les organismes subventionnaires.



ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

*Aux membres de la
Fondation canadienne pour l'innovation*

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2013, 31 mars 2012 et 1er avril 2011 et les états des résultats et des flux de trésorerie des exercices clos les 31 mars 2013 et 2012 ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes à but non lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité

portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la FCI aux 31 mars 2013, 31 mars 2012 et 1er avril 2011 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 31 mars 2012 conformément aux Normes comptables pour les organismes à but non lucratif du secteur public.

Deloitte srl

*Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés*

Le 18 juin 2013

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

aux 31 mars 2013, 31 mars 2012 et 1^{er} avril 2011

	31 mars 2013	31 mars 2012 <i>(note 2)</i>	1 ^{er} avril 2011 <i>(note 2)</i>
ACTIF			
Encaisse	453 652 \$	5 107 811 \$	11 369 617 \$
Intérêts à recevoir et autres débiteurs	10 716 318	7 384 507	10 686 418
Placements <i>(note 5)</i>	1 220 286 208	1 505 296 632	1 701 557 883
Charges payées d'avance	241 598	234 252	250 249
Immobilisations corporelles <i>(note 6)</i>	4 160 674	3 687 107	2 536 735
	1 235 858 450 \$	1 521 710 309 \$	1 726 400 902 \$
PASSIF ET ACTIF NET			
Créditeurs et charges à payer	796 853 \$	1 508 431 \$	1 592 790 \$
Avantage incitatif reporté relatif à un bail <i>(note 7)</i>	107 627	139 915	-
Dépôts pour le programme entre le Canada et l'Espace européen de la recherche	21 462	21 468	22 812
	925 942	1 669 814	1 615 602
APPORTS REPORTÉS <i>(note 8)</i>			
Charges d'exercices futurs	1 230 771 834	1 516 353 388	1 722 248 565
Immobilisations corporelles	4 160 674	3 687 107	2 536 735
	1 234 932 508	1 520 040 495	1 724 785 300
ENGAGEMENTS <i>(note 9)</i>			
ACTIF NET <i>(note 10)</i>	-	-	-
	1 235 858 450 \$	1 521 710 309 \$	1 726 400 902 \$

AU NOM DU CONSEIL



Administrateur



Administrateur

ÉTATS DES RÉSULTATS

des exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

.....

	2013	2012
		<i>(note 2)</i>
PRODUITS <i>(note 8)</i>		
Constatation des apports reportés liés aux montants attribués aux établissements bénéficiaires	549 812 706 \$	427 219 788 \$
Constatation des apports reportés liés au fonctionnement de l'exercice	12 308 401	13 505 426
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations corporelles	644 115	607 141
	562 765 222 \$	441 332 355 \$
CHARGES		
Subventions aux établissements bénéficiaires	549 812 706 \$	427 219 788 \$
Frais généraux et d'administration	12 308 401	13 505 426
Amortissement des immobilisations corporelles	644 115	607 141
	562 765 222	441 332 355
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

.....

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

des exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

.....

	2013	2012 <i>(note 2)</i>
RENTRÉES (SORTIES) NETTES D'ENCAISSE LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :		
Exploitation		
Excédent des produits sur les charges	- \$	- \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	644 115	607 141
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations corporelles	(644 115)	(607 141)
Variation des gains non réalisés sur placements	-	(9 695 590)
Augmentation (diminution) nette de l'amortissement de l'escompte/la prime sur placements	10 509 604	(816 263)
Diminution nette des apports reportés liés aux charges d'exercices futurs	(534 581 554)	(382 895 177)
	(524 071 950)	(393 407 030)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation <i>(note 12)</i>	(4 083 029)	3 372 120
	(528 154 979)	(390 034 910)
Capital		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 117 682)	(1 757 513)
Augmentation des apports reportés liés aux immobilisations corporelles	1 117 682	1 757 513
	-	-
Investissement		
Acquisition de placements	(754 767 908)	(864 534 158)
Produit de la cession de placements	1 029 268 728	1 071 307 262
	274 500 820 \$	206 773 104 \$
FINANCEMENT		
Subventions reçues <i>(note 8)</i>	249 000 000	177 000 000
SORTIES NETTES D'ENCAISSE	(4 654 159)	(6 261 806)
ENCAISSE AU DÉBUT	5 107 811	11 369 617
ENCAISSE À LA FIN	453 652 \$	5 107 811 \$

.....

NOTES COMPLÉMENTAIRES

des exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

1. Objectif de l'organisme

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a été constituée en société en vertu de la Partie I de la Loi d'exécution du budget de 1997 (Loi), le 25 avril 1997, dans le but d'attribuer aux universités, aux collèges, aux hôpitaux et aux établissements de recherche à but non lucratif du Canada du financement pour des projets d'infrastructure de recherche, en vue d'accroître leur capacité à mener des activités de recherche de pointe.

Les subventions du gouvernement du Canada qui ont été reçues et les revenus de placements y afférents sont administrés et investis en vertu de la Loi et selon les modalités des Accords de financement connexes conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada.

La FCI est une entité exonérée d'impôt en vertu du paragraphe 149 (1)l) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Adoption d'un nouveau référentiel comptable

Le 1er avril 2012, la FCI a adopté les nouvelles Normes comptables du secteur public pour les organismes sans but lucratif. Conformément au chapitre 2125 du Manuel de CSP intitulé Application initiale des normes («chapitre 2125»), la date de transition des nouvelles normes est le 1er avril 2011 et la FCI a préparé et présenté un bilan d'ouverture en date de cette transition aux nouvelles normes. Ce bilan d'ouverture représente le point de départ de sa comptabilité selon ces normes comptables. Dans son bilan d'ouverture et en vertu des recommandations du chapitre 2125, la FCI :

- a/ comptabilise tous les actifs et passifs dont la comptabilisation est prescrite par les nouvelles normes;
- b/ ne comptabilise pas des éléments en tant qu'actifs ou passifs si les nouvelles normes n'autorisent pas une telle comptabilisation;
- c/ reclasse les éléments qu'elle comptabilisait auparavant dans une catégorie donnée d'actifs, de passifs ou de composantes des capitaux propres,

mais qui, selon les nouvelles normes, appartiennent à une autre catégorie;

- d/ applique les nouvelles normes pour l'évaluation de tous les actifs et passifs comptabilisés.

Conformément aux exigences du chapitre 2125, les méthodes comptables décrites à la note 3 ont été appliquées de la même manière pour les années présentées (à l'exception des nouvelles normes relatives aux instruments financiers tel que divulgué à la note 3) et tous les ajustements provenant de l'adoption des nouvelles normes ont été appliqués rétrospectivement sauf dans les cas où des exemptions facultatives disponibles en vertu du chapitre 2125 ont été appliquées.

Au 1er avril 2012, le solde de la juste valeur des placements représente le coût d'ouverture qui est dorénavant la valeur comptable des placements.

3. Principales méthodes comptables

La direction a dressé les états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Adoption de la nouvelle Norme comptable

Au 1er avril 2012, la FCI a adopté le chapitre 3450 du manuel de comptabilité du secteur public (CSP), intitulé Instruments financiers. La nouvelle norme fournit un guide de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation des instruments financiers. Les dispositions transitoires de cette norme précisent que lorsqu'un organisme gouvernemental applique cette norme au cours de la même année fiscale qu'il adopte pour la première fois les Normes comptables pour le secteur public (NCSP), la norme ne peut être appliquée rétrospectivement. Les chiffres comparatifs sont présentés selon les méthodes comptables appliquées par l'organisme gouvernemental juste avant que celui-ci adopte la NCSP. L'adoption de cette nouvelle norme n'a pas eu d'incidence sur ces états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

des exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

Constatation des produits

La FCI applique la méthode du report pour comptabiliser les apports qui se composent de subventions du gouvernement du Canada et, s'il y a lieu, de dons d'autres provenances.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe et les revenus de placements y afférents sont reportés et constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Un montant à recevoir est constaté s'il est possible d'en faire une estimation raisonnable et d'en garantir une réception raisonnable.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe afférents à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux équivalant au taux d'amortissement des immobilisations corporelles correspondantes.

Subventions versées aux établissements bénéficiaires

Les subventions versées aux établissements bénéficiaires sont passées en charges lorsque les déboursés de fonds sont autorisés par la direction.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les achats de placements sont comptabilisés à la date de règlement.

Instruments financiers

La FCI comptabilise les intérêts à recevoir, les autres débiteurs et créditeurs et les charges à payer au coût. Ils sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'encaisse est comptabilisée à la juste valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût tandis que les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles, s'il y a lieu, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les coûts afférents aux réparations et à l'entretien sont passés en charges. Lorsqu'une immobilisation corporelle

ne permet plus à la FCI de fournir des services, sa valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux annuels suivants :

Améliorations locatives	sur la durée du bail
Mobilier et autre matériel	20%
Ordinateurs et logiciels	3 à 5 ans
Système de gestion des contributions	8 ans

Les coûts de développement du système de gestion des contributions de la FCI sont capitalisés et amortis lorsque les nouvelles fonctionnalités deviennent opérationnelles. Les coûts de développement sont composés principalement de services professionnels.

Utilisation d'estimations

Selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif du secteur public, la préparation des états financiers exige que la direction de la FCI fasse des estimations et pose des hypothèses liées aux montants constatés des actifs et des passifs et à la présentation des actifs et des passifs éventuels inclus dans les états financiers et les notes afférentes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations sont utilisées pour établir le recouvrement des débiteurs, la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles, les frais courus et la juste valeur des placements. Ces estimations et hypothèses reposent sur un jugement éclairé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

des exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

4. Gestion du capital

Afin de gérer son capital, la FCI se concentre sur ses liquidités disponibles afin d'assurer le fonctionnement des activités et de verser les montants aux établissements bénéficiaires. L'objectif de la FCI consiste à avoir suffisamment de liquidités pour assurer la poursuite de ses activités conformément aux Accords de financement conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada, malgré les événements néfastes pouvant avoir des répercussions financières, et à avoir la flexibilité nécessaire pour tirer profit des occasions qui lui permettront de se rapprocher de ses objectifs. La FCI tient compte de son besoin de liquidités dans la préparation, sur une base annuelle, du plan directeur, y compris les projections à long terme des flux de trésorerie, et le budget. Les déboursés aux établissements bénéficiaires et les résultats réels de fonctionnement sont surveillés et comparés aux projections des flux de trésorerie afin d'obtenir des liquidités suffisantes. Au 31 mars 2013, la FCI a atteint son objectif consistant à disposer de suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations actuelles.

5. Placements

Les placements sont composés des instruments financiers suivants :

	31 mars 2013		31 mars 2012		1 ^{er} avril 2011	
	Juste valeur	Coût et valeur comptable	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Fonds du marché monétaire	- \$	- \$	89 138 632 \$	89 137 906 \$	83 760 121 \$	83 758 320 \$
Obligations	701 439 280	690 019 942	724 288 768	716 891 127	933 315 292	932 923 596
Titres hypothécaires de la LNH	534 444 905	530 266 266	691 869 232	683 147 354	683 612 297	677 532 258
Obligations à amortissement	-	-	-	-	870 173	919 054
	1 235 884 185 \$	1 220 286 208 \$	1 505 296 632 \$	1 489 176 387 \$	1 701 557 883 \$	1 695 133 228 \$

Hiérarchie des évaluations de la juste valeur

Les instruments financiers sont répartis dans les niveaux de 1 à 3 selon le degré auquel la juste valeur de l'instrument est observable.

- **Niveau 1** - évaluation fondée sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- **Niveau 2** - techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir les prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- **Niveau 3** - techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marchés observables (données non observables).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

des exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

La hiérarchie des évaluations de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

L'instrument financier comptabilisé à la juste valeur au bilan se compose de l'encaisse et est classé au Niveau 1.

Risques de marché

Risque de taux d'intérêt

Il y a risque de taux d'intérêt lorsque la valeur d'un instrument fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt du marché.

Au 31 mars 2013, si les taux d'intérêt des obligations avaient subi une augmentation ou une réduction de 1 % alors que toutes les autres variables restaient constantes, l'augmentation ou la diminution de l'intérêt gagné serait d'un montant total de 7 494 600 \$. L'augmentation ou la diminution du taux d'intérêt n'a pas été calculée pour les titres hypothécaires.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur d'un placement fluctue en fonction des variations des prix du marché (autres que ceux provenant du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient provoquées par des facteurs spécifiques à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les titres semblables sur le marché.

Au 31 mars 2013, une augmentation du prix du marché de 2 % aurait pour résultat une augmentation de la juste valeur des placements d'environ 23 909 000 \$.

Les engagements de la FCI en ce qui concerne ses subventions ne dépassent pas le total de ses placements, des revenus d'intérêts y afférents et des subventions engagées par le gouvernement qui seront reçues à une date ultérieure. Le calendrier d'échéances des placements correspond aux flux de trésorerie prévus. Le degré de volatilité est mitigé par

la politique de la FCI qui est de ne pas investir dans des actions, des bons de souscription ni dans d'autres titres de participation, titres de créance convertibles, produits dérivés, swaps, options ou contrats à terme standardisés. À ce titre, la direction est d'avis que les risques de taux d'intérêt et de marché sont bien gérés.

Le taux d'intérêt nominal à échéance varie entre 2,00 % et 5,04 % (2,00 % et 6,05 % en 2012 et 2,02 % à 6,40% en 2011) pour les obligations et varie entre 1,69 % et 4,85 % (2,00 % et 5,85 % en 2012 et 2,15% à 6,15% en 2011) pour les titres hypothécaires.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctuera dû à la variation des taux de change des devises étrangères. La FCI n'est pas exposée à des fluctuations de change.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir faire face aux exigences de trésorerie en temps opportun et de manière rentable.

La FCI fait correspondre le calendrier d'échéances des placements aux sorties de fonds prévues et à ce titre, la liquidité ne représente pas un risque financier important pour la FCI.

Les échéances des obligations s'échelonnent entre avril 2013 et mars 2017. Les échéances des titres hypothécaires s'échelonnent entre mai 2013 et octobre 2016.

Risque de crédit

Le risque de crédit provient du danger qu'un émetteur ne puisse faire face à ses obligations. Le risque de concentration existe lorsqu'une part importante des placements est investie dans des titres ayant des caractéristiques semblables ou qui sont soumis à des conditions similaires d'ordre économique, politique ou autre.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

des exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

La politique de la FCI est de n'investir que dans des titres ayant des notations financières d'au moins AA ou l'équivalent. La politique de la FCI restreint également l'émetteur le plus important, dans toutes les notations, à l'exception du AAA gouvernemental, à un maximum allant de 1 % à 20 % (1 % à 15 % en 2011) du portefeuille de placement entier, selon la catégorie de placement. À ce titre, la direction est d'avis que le risque de crédit est bien géré.

6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent des éléments suivants :

	31 mars 2013			31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	(note 2) Valeur nette	(note 2) Valeur nette
Améliorations locatives	2 625 744 \$	2 489 448 \$	136 296 \$	173 712 \$	132 432 \$
Mobilier et autre matériel	874 375	788 053	86 322	128 204	82 137
Ordinateurs et logiciels	1 436 651	1 246 832	189 819	208 830	272 475
Système de gestion des contributions	4 499 784	751 547	3 748 237	3 176 361	2 049 691
	9 436 554 \$	5 275 880 \$	4 160 674 \$	3 687 107 \$	2 536 735 \$

Au 31 mars 2012, les coûts cumulés et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles s'élevaient à 8 318 872 \$ et 4 631 765 \$ respectivement (6 561 360 \$ et 4 024 625 \$ en avril 2011).

7. Avantage incitatif reporté relatif à un bail

En août 2011, la FCI a conclu une prolongation de dix ans du bail pour ses locaux avec l'option d'y mettre fin après cinq ans et a reçu un avantage incitatif. Le bail offre trois mois de loyer gratuit pour un montant total de 161 440 \$. Ce montant a été constaté comme avantage incitatif. L'amortissement de cet avantage incitatif s'échelonne sur une période de 60 mois à partir d'août 2011 à raison de 2 691 \$ par mois. Au 31 mars 2013, le solde non amorti s'élevait à 107 627 \$ (139 915 \$ en 31 mars 2012 et nul \$ 1er avril 2011).

8. Apports reportés

Deux Accords de financement conclus avec le gouvernement du Canada sont actuellement en vigueur. En date du 31 mars 2013, le gouvernement du Canada avait attribué des subventions reliées à ces ententes totalisant 4,99 milliards de dollars à la FCI, dont 4,51 milliards de dollars avaient été reçus. Selon les modalités des Accords de financement, et assujettis à l'attribution de crédits parlementaires suffisants du gouvernement du Canada, des paiements sont versés tous les ans à la FCI d'après ses besoins en liquidités prévus pour l'année. Au cours de l'exercice, la FCI a reçu la somme de 249 millions de dollars (177 millions de dollars le 31 mars 2012; 203 millions de dollars le 1er avril 2011) étant liés à ces Accords.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

des exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

Dans le budget de 2012, le gouvernement du Canada a proposé d'affecter 500 millions de dollars additionnels à la FCI pour appuyer ses activités fondamentales. Il est prévu que cette subvention sera reçue à compter de 2014-2015 et s'étalera sur une période de cinq ans. En date du 31 mars 2013, l'accord de financement n'a pas encore été mis en place pour ce montant.

Le Plan d'action économique de 2013 a annoncé que 225 millions de dollars en revenu d'intérêts non attribué de la FCI seront consacrés aux priorités en infrastructure de recherche de pointe et au maintien des opérations à long terme de la Fondation. Ce financement provient du revenu d'intérêts accumulés par la FCI au titre des fonds qui lui ont déjà été versés par le gouvernement du Canada.

Charges d'exercices futurs

Les apports reportés liés aux charges d'exercices futurs représentent des subventions reçues et grevées d'affectations d'origine externe non dépensées, incluant le revenu de placement, relativement à l'attribution de subventions aux établissements bénéficiaires et au paiement des charges de fonctionnement et des charges en immobilisations corporelles des exercices futurs.

	31 mars 2013	31 mars 2012 <i>(note 2)</i>	1 ^{er} avril 2011 <i>(note 2)</i>
Solde au début	1 516 353 388 \$	1 722 248 565 \$	1 943 478 624 \$
Plus subventions reçues	249 000 000	177 000 000	203 000 000
Plus revenu de placement grevé d'affectations	28 657 235	59 587 550	49 517 204
Moins montant constaté à titre de produits	(562 121 107)	(440 725 214)	(472 093 678)
Moins montant affecté à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(1 117 682)	(1 757 513)	(1 653 585)
Solde à la fin	1 230 771 834 \$	1 516 353 388 \$	1 722 248 565 \$

Immobilisations corporelles

Les apports reportés liés aux immobilisations corporelles représentent les montants non amortis des subventions grevées d'affectations reçues et utilisées pour acquérir des immobilisations corporelles. L'amortissement des apports de capital est inscrit à titre de produits dans l'état des résultats de la même façon que l'amortissement des immobilisations corporelles correspondantes.

	31 mars 2013	31 mars 2012 <i>(note 2)</i>	1 ^{er} avril 2011 <i>(note 2)</i>
Solde au début	3 687 107 \$	2 536 735 \$	1 413 487 \$
Subventions grevées d'affectations utilisées pour acquérir des immobilisations corporelles	1 117 682	1 757 513	1 653 585
Moins le montant amorti dans les résultats	(644 115)	(607 141)	(530 337)
	4 160 674 \$	3 687 107 \$	2 536 735 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

des exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

9. Engagements

La FCI s'est engagé au cours de l'exercice à attribuer un montant maximal de 308,6 millions de dollars (311,4 millions de dollars en 2012). Un montant de 549,8 millions de dollars (427,2 millions de dollars en 2012) a été versé à des établissements bénéficiaires au cours de l'exercice. Depuis sa création, la FCI a attribué un montant maximal de 6 033,8 millions de dollars, dont 4 763,1 millions de dollars ont été versés en date du 31 mars 2013. Le montant maximum cumulatif attribué inclut 52,0 millions de dollars (41,1 millions de dollars en 2012; 33,0 millions de dollars en 2011) qui ne seront pas utilisés par des établissements bénéficiaires, tel que le confirment des rapports financiers finaux pour projets d'infrastructure soumis par des établissements bénéficiaires en date du 31 mars 2013. Le solde des montants attribués sera passé en charges lorsque les déboursés de fonds seront autorisés par la direction.

La FCI a renouvelé le contrat de location au 230, rue Queen (Ottawa, Ontario) pour une durée de dix ans se terminant le 31 juillet 2021 avec option de mettre fin après cinq ans. Le loyer annuel minimum pour ces locaux s'élève à 1,2 million de dollars.

10. Apports grevés d'affectations et actifs nets

Les exigences de la Loi d'exécution du budget de 1997, qui régit la FCI, et les modalités des Accords de financement conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada imposent des restrictions sur tous les actifs nets de la FCI. Le revenu de placement qui sera gagné sur les subventions reçues du gouvernement du Canada est également grevé d'affectations. Par conséquent, la totalité de l'actif net de la FCI est reportée et constatée à titre de produits au fur et à mesure que les dépenses sont engagées, sans solde de l'actif net, en tout temps. Aucun état de l'évolution de l'actif net n'a été dressé étant donné qu'il n'apporterait pas d'information supplémentaire utile.

11. Régime de retraite

Les employés de la FCI ont le choix d'adhérer au régime de retraite de l'Association des universités et collèges du Canada, régime à cotisations déterminées géré par la Financière Sun Life Inc. Les cotisations que l'employeur a versées au régime au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013 ont totalisé 629 872 \$ (640 506 \$ en 2012).

12. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	2013	2012
Intérêts à recevoir et autres débiteurs	(3 331 811) \$	3 301 911 \$
Charges payées d'avance	(7 346)	15 997
Créditeurs et charges à payer	(711 578)	(84 359)
Avantage incitatif relatif à un bail	(32 288)	139 915
Dépôts pour le programme entre le Canada et l'Espace européen de la recherche	(6)	(1 344)
	(4 083 029) \$	3 372 120 \$